



PROCÈS VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

Séance du mardi 07 mars 2023

Le Conseil Municipal ordinaire de la commune de Breil-sur-Roya s'est réuni au lieu habituel de ses séances le mardi 07 mars 2023 à 20H00 sous la présidence de Monsieur Sébastien OLHARAN Maire de Breil-sur-Roya.

Étaient présents : M. Sébastien OLHARAN Maire, Mme Audrey ROSSI 1^{ère} Adjointe, M. Daniel GIORDAN 2^{ème} Adjoint, Mme Marie-Lou ALLAVENA 3^{ème} Adjointe, M. Thierry GUIDO 4^{ème} Adjoint, Mme Marylène WALKOWIAK 5^{ème} Adjointe, Mme Colette BENOUAHAB, M. Paul REY, M. Herbert WOLFERS, Mme Julia BONNET, M. Jérôme BOUERI, M. Francis FRECOURT, M. Renaud LEFEBVRE, Mme Isabelle SAUVE, M. Michel BRAUN, Mme Danielle GASTALDI.

Étaient absents : Mme Karine BOETTI, Mme Geneviève IDDA, M. André IPERT.

Ont donné pouvoir : Mme Karine BOETTI à M. Thierry GUIDO, Mme Geneviève IDDA à Mme Isabelle SAUVE, M. André IPERT à M. Michel BRAUN.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle SAUVE Conseillère Municipale.

Monsieur le Maire, remercie le public de sa présence et ouvre la séance ordinaire du Conseil Municipal à 20H00.

Appel des présents par **Monsieur le Maire**.

Le quorum étant atteint, **Monsieur le Maire**, avant de porter à la connaissance des membres du Conseil Municipal la liste des décisions valant délibérations, propose de rajouter un point à l'ordre du jour, à savoir la modification du plan de financement de la 3^{ème} tranche des travaux de restauration de l'église Notre-Dame du Mont.

Approuvé à l'unanimité

Liste des décisions valant délibérations prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code des Communes.

03	30/01/2023	<p>Convention d'utilisation des locaux scolaires au Conservatoire Départemental de Musique</p> <p>Est acceptée la convention d'utilisation des locaux scolaires avec le conservatoire Départemental de Musique pour l'utilisation des locaux de l'école primaire Jean Moulin, pour y pratiquer des cours de musique durant l'année scolaire 2022/2023. Cette convention est consentie à titre gratuit.</p>
06	02/02/2023	<p>Avenant de convention de location d'un appartement à Madame Atika SACI</p> <p>Est accepté l'avenant de convention de location d'un appartement sis 4 chemin des Oliviers, à Madame Atika SACI, du 1^{er} mars 2023 au 15 mars 2023. La location est consentie moyennant un loyer mensuel de 500 €.</p>
07	30/01/2023	<p>Convention de formation avec l'Institut de Formation Technique et de Sécurité pour un agent du service technique</p> <p>Est acceptée la convention de formation avec I.F.T.S. pour un agent du service technique, sur le thème « Recyclage à l'utilisation en sécurité des équipements de travail mobiles automoteurs et des appareils de levage de charges ou de personnes avec préparation aux épreuves d'examen du CACES R 482 ». Cette formation s'est déroulée les 6, 8 et 9 février 2023 à Nice. La participation financière au titre de l'action réalisée est de 1 360 €.</p>
08	30/01/2023	<p>Convention de formation avec l'I.F.T.S. pour 5 agents du service technique</p> <p>Est acceptée la convention de formation avec I.F.T.S. pour 5 agents du service technique, sur le thème « Préparation habilitation électrique BR ». Cette formation s'est déroulée les 22, 23 et 24 février 2023 à Nice. La participation financière au titre de l'action réalisée est de 1 710 €.</p>

Approbation du Procès-verbal de la séance ordinaire du mercredi 11 janvier 2023.

Monsieur le Maire, soumet aux membres du Conseil l'approbation du Procès-verbal de la séance ordinaire du mercredi 11 janvier 2023 et propose de modifier le point n° 14 en remplaçant « **Monsieur le Maire** informe que le recensement ... » par « **Madame Audrey ROSSI** informe que le recensement ... ».

Approuvé à l'unanimité

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

N°	Objet	Page
1	Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2022 au Budget Principal	4
2	Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2022 au Budget Crèche	7
3	Bilan des acquisitions et cessions foncières effectuées par la Commune en 2022	8
4	Intégration de biens sans maître dans le domaine privé de la Commune	8
5	Acquisition par la Commune d'un bien immobilier en péril situé dans le centre historique	9
6	Acquisition par la Commune d'un local situé sur le boulevard Rouvier	9
7	Demande de subvention pour l'acquisition par la Commune d'un local situé sur le boulevard Rouvier	9
8	Acquisition par la Commune d'un terrain situé quartier Ciaus	9
9	Demande de subvention pour l'achat d'un terrain quartier Ciaus	10
10	Demande de subventions pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage du projet de création d'une nouvelle médiathèque municipale	10
11	Modification du plan de financement pour la réhabilitation de l'école élémentaire	10
12	Demande de fonds de concours pour l'acquisition d'équipements pour la piscine hors-sol	11
13	Approbation de l'avenant n°1 à la convention d'adhésion « Petites Villes de Demain »	11
14	Engagement dans le projet Vermenagna-Roya III 2021-2027	11
15	Engagement dans le projet Alcotra Terract II	12
16	Mise en place d'une aide à l'obtention du permis de conduire	12
17	Création de poste au tableau des effectifs	13
18	Augmentation du temps de travail d'un adjoint d'animation	13
19	Mise à disposition d'un agent de la CARF à la Commune	13

20	Rémunération des agents recenseurs et du coordinateur communal	13
21	Collaboration bénévole de citoyens à une mission de service public	14
22	Informations diverses	15
23	Questions diverses	15

1. Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2022 au Budget Principal

Monsieur le Maire informe qu'en 2022, la Commune a dépensé 4 882 089 € (3 338 597 € en fonctionnement et 1 543 491 € en investissement). Les recettes de 2022 s'élèvent à 7 950 591 € (5 625 629 € en ne tenant pas compte des reports de l'exercice 2022). Le Compte Administratif 2022 fait donc apparaître un excédent de 3 068 502 € (741 208 € en ne tenant pas compte des reports de l'exercice 2021).

La Commune dispose de deux budgets annexes :

- Le CCAS dont le budget s'élevait à 188 320 € en 2022. Il a été équilibré grâce à une subvention de 35 000 € en provenance du budget principal,
- La crèche municipale dont le budget s'élevait à 317 975 € en 2022. Une subvention d'équilibre de 102 281 € en provenance du budget principal lui a été attribuée,

Pour rappel, le budget du camping municipal a été dissous en 2022.

Monsieur le Maire laisse la parole à **Madame Audrey ROSSI**, 1^{ère} Adjointe au Maire.

Les principales recettes de la Commune en 2022 sont :

- Les dotations de l'État : 761 031 € (contre 703 153 € en 2021)
- Les impôts et les taxes : 1 339 543 € (contre 1 340 746 € en 2021)
(Dont 786 800 € pour les taxes locales contre 831 057 € en 2021)

La baisse sur les recettes des taxes locales est compensée par un fonds départemental DMTO qui a rapporté 153 251 € (contre 117 110 € en 2021)

- Les locations diverses 73 470 € (contre 69 216 € en 2021)
(Appartements, locaux commerciaux, cabinet médical ...)
- Les produits des services et ventes :

- Personnel mis à disposition de la crèche : 332 500 €
(302 532 € en 2021)
- Recettes du périscolaire : 75 135 €
(75 297 € en 2021)
- Personnel mis à disposition d'organismes extérieurs : 45 350 €
(41 084 € en 2021)
- Locations diverses (matériel, maison de santé, ...) : 37 737 €

- (30 505 € en 2021)
- Redevance d'occupation du domaine public : 11 263 €
(11 851 € en 2021)
- Concessions cimetièrè : 7 785 €
(7 536 € en 2021)
- Taxe de pàturage : 5 340 €
(comme en 2021)

➤ Les produits exceptionnels :

- Acompte de l'assurance de la Mairie : 1 000 000 €
- Dons fléchés en investissement : 226 424 €
(120 000 € de ADM 06, 55 026 € de Monaco, 22 477 € du Kiwanis, 10 000 € de Groupama, etc. ...)
- Budget Camping dissous : 17 687 €
- Autres dons : 16 436 €
(Particuliers, associations et mairies)

➤ Les subventions pour les investissements : 899 509 €
(3 366 563 € en 2021 car 2,8 millions d'euros d'avance sur la dotation de solidarité de l'État)

- État : 412 811 €
- Département : 398 554 €
- Région : 32 979 €
- CARF : 32 031 €
- Financements Alcotra : 23 132 €

➤ Les emprunts bancaires : 0 €

Monsieur le Maire expose :

Les principales dépenses de la Commune en 2022 sont :

- La masse salariale : 1 902 714 € (1 684 251 € en 2021)
- Les frais de fonctionnement : 937 098 € (884 921 € en 2021)
(Électricité, fournitures de petit équipement, achat et prestations de service, entretien/réparation des bâtiments, assurances crédit-bail immobilier, maintenance, entretien matériel roulant, combustibles, fêtes et cérémonies et honoraires)
- Les autres charges de gestion courante : 375 506 € (388 480 € en 2021)
- Les autres contributions : 112 171 € (110 781 € en 2021)
(SIVOM, SICTIAM, Conservatoire de Musique)
- Les remboursements d'emprunts : 274 479 € (285 268 € en 2021)
- Les investissements réalisés : 1 331 840 € (1 453 076 € en 2021)
 - Travaux de voirie : 421 837 €
 - Restauration de l'église Saint-Michel de Libre : 117 717 €
 - Acquisition de la Douane de Piène-Basse : 109 500 €

➤ Acquisition d'une piscine municipale hors-sol :	99 936 €
➤ Réhabilitation du bâtiment crèche/pôle jeunesse :	76 763 €
➤ Création d'un terrain multisport à l'école primaire :	53 946 €
➤ Restauration de Notre-Dame du Mont :	49 312 €
➤ Réhabilitation du bâtiment de la mairie :	45 529 €
➤ Agrandissement de l'école maternelle :	41 495 €
➤ Réhabilitation de l'installation électrique à la Ca d'Breï :	39 114 €
➤ Projet Alcotra éclairage public (Piène-Haute) :	35 667 €
➤ Réaménagement du tour du lac :	35 063 €
➤ Acquisition des anciennes cités SNCF :	35 000 €
➤ Réfection de l'avenue de l'Authion :	33 414 €
➤ Création d'une serre municipale :	16 948 €
➤ Cimetières (création de 8 enfeus et 7 columbariums) :	15 137 €
➤ Installation d'un pont de secours au quartier de Veil :	12 370 €
➤ Création d'un jet d'eau au milieu du lac :	9 374 €
➤ Opération Alcotra Vermenagna/Roya :	6 252 €
➤ Réhabilitation de l'ancien presbytère de Libre :	6 177 €
➤ Remplacement de la porte automatique à la MSP :	3 568 €
➤ Réhabilitation du bâtiment poste-perception :	3 419 €
➤ Installation d'un système de vidéo-protection :	3 000 €
➤ Réhabilitation de la buvette du lac :	1 404 €

Monsieur Michel BRAUN, Conseiller Municipal, souhaite connaître l'avancement du dossier concernant les travaux du bâtiment Poste/Perception.

Monsieur le Maire indique que le dossier est en attente de consultation auprès des entreprises.

Monsieur Francis FRECOURT, Conseiller Municipal, évoque le récent remplacement de l'éclairage public à Piène-haute et l'économie qui en découle. Le coût de l'éclairage public a été divisé par trois.

Monsieur le Maire informe que la dette financière, au 31 décembre 2022, était de 2 706 271 € (4 243 840 € au 31 décembre 2021), soit une baisse de 1 537 659 € en un an, incluant 1 128 000 € de la dette Eau et Assainissement transférée à la CARF. En excluant cette dette transférée à la CARF, le désendettement réel est de 409 659 €. Concernant la ligne de trésorerie, son montant de 500 000 € a été totalement remboursée en 2021.

- **Approbation du Compte Administratif 2022 du Budget Principal**

Vote : Pour : 18 (Monsieur le Maire ne participe pas au vote)

Contre : 0

Abstention : 0

- **Approbation du Compte de Gestion 2022 du Budget Principal**

Approuvé à l'unanimité

2. Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2022 au Budget Crèche

Présentation faite par **Madame Audrey ROSSI**, 1^{ère} Adjointe au Maire.

En 2022 :

- Dépenses de fonctionnement : 317 975 € (contre 281 365 € en 2021)
- Dépenses d'investissement : 25 030 € (contre 0 € en 2021)

Les principales recettes de la crèche en 2022 :

- Recettes de la crèche (payées par les familles) : 47 701 € (contre 33 379 € en 2021)
- Subvention d'équilibre du budget principal : 102 281 € (contre 81 738 € en 2021)
- Subventions de la CAF : 125 278 € (contre 136 609 € en 2021)
- Subvention du Département : 17 609 € (comme en 2021)
- Subvention d'investissement CAF : 9 200 €
(pour l'étanchéité de l'extension)
- Complément de subvention de la CAF (bonus CTG) : 0€ (contre 12 389 € en 2021)
- Remboursements arrêts : 1 047 € (contre 6 969 € en 2021)

Les principales dépenses de la crèche en 2022 :

En fonctionnement :

- Charges de personnel : 286 850 € (contre 258 226 € en 2021)
- Repas achetés à l'hôpital : 14 444 € (contre 16 251 € en 2021)
- Société de nettoyage : 7 200 € (contre 2 700 € en 2021)
- Fournitures de petit équipement : 4 306 € (contre 891 € en 2021)
- Fournitures d'entretien : 2 561 € (contre 3 708 € en 2021)
- Vêtements de travail : 988 € (contre 344 € en 2021)
- Alimentation : 617 € (contre 300 € en 2021)
- Versement à des organismes de formation : 30 € (contre 885 € en 2021)

En investissement :

- Réfection de l'étanchéité de la toiture : 22 146 €
- Remplacement du matériel informatique : 1 025 €
- Remplacement du matériel de bureau : 423 €

- **Approbation du Compte Administratif 2022 de la Crèche**

Vote : Pour : 18 (Monsieur le Maire ne participe pas au vote)

Contre : 0

Abstention : 0

- **Approbation du Compte de Gestion 2022 de la Crèche**

Approuvé à l'unanimité

3. Bilan des acquisitions et cessions foncières effectuées par la Commune en 2022

Monsieur le Maire explique que la présentation du bilan des acquisitions et cessions foncières par la Commune au Conseil Municipal est une obligation légale. Après avoir exposé les différentes acquisitions et cessions effectuées d'une part par la Commune et d'autre part par l'Établissement Public Foncier (EPF) pour le compte de la Commune au titre des fonds Barnier, **Monsieur le Maire** demande aux Élus d'approuver ce bilan des acquisitions et cessions foncières par la Commune en 2022.

Monsieur Michel BRAUN s'interroge sur l'avancement du dossier de la maison Guidi.

Monsieur le Maire informe que la situation est débloquée. La Commune va pouvoir signer les acquisitions nécessaires à l'avancement du dossier.

Approuvé à l'unanimité

4. Intégration de biens sans maître dans le domaine privé de la Commune

Monsieur le Maire informe que la Commune a mené une étude sur les biens vacants sans maître, et a retenu 106 propriétaires possédant des terrains ou des bâtis considérés comme zone à enjeux. Le détail des recherches de ces 106 propriétaires est le suivant :

- 31 propriétaires identifiés, décédés depuis plus de trente ans et sans héritier, avec un total de 80 parcelles (128 000 m²) qui peuvent être intégrées de « plein droit » en tant que biens vacants sans maître dans le domaine privé de la Commune.
- 3 propriétaires identifiés, décédés depuis plus de trente ans et sans héritier, avec un total de 4 parcelles (132 m²) qui peuvent être intégrées de « plein droit » en tant que biens vacants sans maître dans le domaine privé de la Commune en 2023.
- 5 propriétaires identifiés, décédés depuis plus de trente ans et sans héritier, avec un total de 5 parcelles (6 338 m²) qui peuvent être intégrées de « plein droit » en tant que biens vacants sans maître dans le domaine privé de la Commune en 2024.
- 40 propriétaires présumés pour lesquels les recherches doivent être approfondies.
- 27 propriétaires dont les parcelles ne sont pas considérées comme des biens vacants sans maître.

Monsieur Michel BRAUN s'interroge sur les propriétaires de la chapelle de Piène Basse.

Monsieur le Maire informe que cette chapelle fait partie des biens vacants sans maître présumés qui nécessitent une étude plus approfondie. Il explique qu'un inventaire est en cours de réalisation afin de différencier parmi les biens vacants sans maître présumés, qui sont abandonnés ou occupés.

Monsieur Michel BRAUN demande si la majorité des biens sans maître dans les Hameaux de Piène-Haute et Libre a pour cause le transfert de l'Italie à la France.

Monsieur le Maire répond par la négative. Les propriétaires de biens sans maître de « plein droit » sont majoritairement hors secteur de Libre et Piène. Il indique les coûts de procédures d'intégration pour :

- Un bien vacant sans maître de « plein droit » : 380 €,
- Un bien vacant sans maître présumé : 430 €,

Le point n°4 est une information portée à la connaissance des membres du Conseil Municipal, et n'est donc pas soumis au vote.

5. Acquisition par la Commune d'un bien immobilier en péril situé dans le centre historique

Monsieur le Maire explique la nécessité d'acquérir un bien immobilier en péril situé au 86, 88 et 90 rue de Turin. Ce bien appartient en partie à la Commune, et en partie à des propriétaires en indivision qui ont donné leur accord pour une cession de leur partie du bien à la Commune, à l'euro symbolique.

Vote : Pour : 18 (Monsieur Jérôme BOERI ne participe pas au vote)

Contre : 0

Abstention : 0

6. Acquisition par la Commune d'un local situé sur le boulevard Rouvier

Monsieur le Maire laisse la parole à **Madame Audrey ROSSI**.

Madame Audrey ROSSI explique que la Commune souhaite acquérir un local de 40 m² situé au 11 boulevard Rouvier, à côté du local du Secours Populaire, pour un montant de 25 000 €.

Madame Danielle GASTALDI, Conseillère Municipale, s'interroge sur l'état du bien.

Madame Audrey ROSSI indique que le bâtiment est sain mais qu'il y a des travaux à prévoir dans le local.

Approuvé à l'unanimité

7. Demande de subvention pour l'acquisition d'un local situé sur le boulevard Rouvier

Monsieur le Maire présente le plan de financement et propose de solliciter l'aide du Département à hauteur de 80% du montant total HT de 25 000 €, afin de financer cette opération.

Approuvé à l'unanimité

Monsieur le Maire profite de cette demande de subvention pour informer les membres du Conseil Municipal que le taux de subvention allouée par le Département à la commune de Breil-sur-Roya a augmenté (taux entre 60 et 80%).

Monsieur Francis FRECOURT s'interroge sur la longévité de cette augmentation.

Monsieur le Maire précise que l'augmentation a été votée sans date butoir. Le précédent règlement a été en vigueur plus de 20 ans.

8. Acquisition par la Commune d'un terrain situé quartier Ciaus

Monsieur le Maire explique que la Commune a été sollicité par le propriétaire qui souhaitait vendre son terrain situé au quartier CIAUS. Ce terrain de 6 300 m² est potentiellement intéressant du fait de sa localisation.

Monsieur le Maire propose ainsi d'acquérir cette parcelle pour un montant de 63 000 €.

Monsieur Michel BRAUN demande si la Municipalité a des projets pour ce terrain.

Monsieur le Maire explique que cette acquisition peut ouvrir de nombreuses opportunités mais rien à été défini à ce jour.

Approuvé à l'unanimité

9. Demande de subvention pour l'achat d'un terrain quartier Ciaus

Monsieur le Maire présente le plan de financement et propose de solliciter l'aide du Département à hauteur de 80% du montant total de l'opération de 63 000 €.

Approuvé à l'unanimité

10. Demande de subventions pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage du projet de création d'une nouvelle médiathèque municipale

Monsieur le Maire informe que la Commune a demandé une étude pour le projet de création d'une nouvelle médiathèque municipale dans les locaux de l'A Ca d'Breï, en remplacement de la bibliothèque municipale existante. La DRAC ayant validé le devis, la Commune peut la solliciter pour une aide financière.

Le montant estimatif de l'étude est de 39 635 €.

Monsieur le Maire présente le plan de financement et propose donc de solliciter l'aide de la DRAC à hauteur de 50% du montant total HT, afin de financer cette opération.

Monsieur Michel BRAUN dit qu'il faudra penser à une réorganisation des salles pour les associations utilisant les locaux de l'A Ca d'Breï.

Monsieur le Maire explique que toutes les associations bénéficieront de salles appropriées à leur activité, dans l'A Ca d'Breï ou dans d'autres bâtiments de la Commune.

Monsieur Francis FRECOURT s'interroge sur le devenir du bâtiment actuel de la bibliothèque municipale.

Monsieur le Maire dit qu'il n'y a pas de projet en vue pour le moment.

Approuvé à l'unanimité

11. Modification du plan de financement pour la réhabilitation de l'école élémentaire

Monsieur le Maire informe que le pourcentage des subventions demandées doit être modifié. Le montant de l'opération de réhabilitation de l'école élémentaire reste inchangé (2 015 000 €). Il présente le plan de financement et sollicite l'aide du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) à hauteur de 40% du montant total HT, et l'aide du Département à hauteur de 40% du montant total HT, afin de financer cette opération.

Monsieur Michel BRAUN demande comment la Commune va financer sa part de 20% du montant total HT.

Monsieur le Maire explique que les 20% restant à la charge de la Commune seront financés sur fonds propres.

Approuvé à l'unanimité

12. Demande de fonds de concours pour l'acquisition d'équipements pour la piscine hors-sol

Monsieur le Maire informe que la Commune souhaite faire l'acquisition d'équipements pour la piscine hors-sol, tels que du gazon artificiel, des barrières, des bains de soleil, des tables et des chaises, afin d'améliorer l'espace dédié à cette piscine municipale hors-sol.

Le montant de cette opération est de 10 969,53 € HT.

Monsieur le Maire présente le plan de financement et propose de solliciter l'aide de la CARF à hauteur de 3 900 € correspondant au solde restant au crédit Fonds de concours de la Commune, afin de financer cette opération.

Madame Danielle GASTALDI demande si la Commune a fait le nécessaire pour rechercher un maître-nageur.

Monsieur le Maire informe qu'une offre d'emploi a été publiée et que plusieurs candidats ont déjà répondu à cette dernière. Les entretiens seront programmés très prochainement.

Madame Colette BENOUAHAB, Conseillère Municipale, regrette que la Commune ne puisse pas former un agent communal à ce poste.

Monsieur le Maire explique que les agents ont déjà beaucoup à faire en période estivale. Détacher un agent au poste de surveillant de baignade déséquilibrerait le service. Et il n'y a pas, à ce jour, d'agent désireux de passer les diplômes nécessaires.

Approuvé à l'unanimité

13. Approbation de l'avenant à la convention d'adhésion « Petites Villes de Demain »

Monsieur le Maire propose d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'adhésion, qui a pour objet de proroger de dix mois supplémentaires le délai initial de signature de la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), par la modification de l'article n°5 de la convention d'adhésion au dispositif « Petites Villes de Demain » signée le 4 octobre 2021.

Monsieur Michel BRAUN souligne le sérieux et la bonne approche du territoire des deux cheffes de projets recrutées.

Approuvé à l'unanimité

14. Engagement dans le projet Vermenagna-Roya III 2021-2027

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune s'est engagée dans le projet VERMENAGNA-ROYA III « un voyage de merveille : vers 2028, le centenaire de la ligne Cuneo-Vintimille-Nice » et laisse la parole à **Madame Audrey ROSSI** et **Monsieur Thierry GUIDO**, 4ème Adjoint au Maire, pour expliquer ce projet.

Le projet Vermenagna-Roya III est la continuité des projets Vermenagna-Roya I et II, avec la création d'une destination commune touristique. Ce projet inclus divers partenaires italiens et français, et a pour but la valorisation du patrimoine. Concernant la Commune, le but est de valoriser le patrimoine par l'utilisation de nouvelles technologies en installant et en utilisant des outils multimédias et numériques en synergie avec le patrimoine culturel. Le budget global pour ce projet est d'environ 3 millions €. Le budget alloué à la Commune serait de 586 937,50 €, avec un autofinancement de 117 387,50 €. Ce projet inclus aussi le hameau de Piène-Basse et le bâtiment de l'ancienne douane.

Monsieur Herbert WOLFERS demande si le bâtiment de la Gare de Piène Basse peut être intégrée au projet.

Madame Audrey ROSSI explique que cette bâtisse n'est pas la propriété de la Commune.

Monsieur Michel BRAUN ajoute que le bâtiment est dans un état déplorable.

Approuvé à l'unanimité

15. Engagement dans le projet Alcotra Terract II

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune s'est engagée dans le projet Alcotra terract II «AR.CO – Art et Communauté pour un futur durable». L'objectif est de créer une coopération transfrontalière dans le domaine culturel avec du spectacle vivant et des itinéraires touristiques jalonnés d'œuvres d'art. Le budget alloué à la Commune pour ce projet Alcotra Terract II est de 286 750 €, avec un autofinancement de 57 350 €.

Approuvé à l'unanimité

16. Mise en place d'une aide pour l'obtention du permis de conduire

Pour favoriser l'accès au permis de conduire, **Monsieur le Maire** propose une aide financière de 200 € par personne, attribuée selon les modalités suivantes :

- Pour les jeunes bénéficiant d'une aide financière de la Mission Locale : l'aide financière de la Commune sera versée après l'obtention du permis sur présentation du permis de conduire obtenu,
- Pour les personnes ne bénéficiant pas de l'aide financière de la Mission Locale : l'aide financière de la Commune sera versée dès l'inscription en auto-école sur présentation d'un justificatif d'inscription.

Monsieur le Maire précise que cette aide financière ne pourra être accordée plus d'une seule fois à la même personne et ne pourra pas être accordée aux personnes amenées à repasser leur permis de conduire suite à un retrait de ce dernier.

Madame Marylène WALKOWIAK, 5^{ème} Adjointe au Maire, indique que le Compte Personnel de Formation (CPF) aide au financement du permis de conduire pour les personnes ayant déjà travaillé.

Monsieur Francis FRECOURT indique qu'il serait judicieux de fixer cette aide aux personnes de moins de 25 ans, ayant ou non l'aide financière de la Mission Locale.

Monsieur le Maire propose de formuler les modalités de l'aide financière de 200 € par personne pour l'obtention du permis de conduire comme suit :

- Pour les jeunes de moins de 25 ans bénéficiant d'une aide financière de la Mission Locale : l'aide financière de la Commune sera versée après l'obtention du permis sur présentation du permis de conduire obtenu,
- Pour les jeunes de moins de 25 ans ne bénéficiant pas de l'aide financière de la Mission Locale : l'aide financière de la Commune sera versée dès l'inscription en auto-école sur présentation d'un justificatif d'inscription.

Approuvé à l'unanimité

17. Création de poste au tableau des effectifs

Monsieur le Maire propose de créer deux postes ; maître-nageur sauveteur et agent d'accueil et d'entretien pour le service piscine, pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité. Il propose aussi de créer un poste d'ASTEM à l'école maternelle pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Approuvé à l'unanimité

18. Augmentation du temps de travail d'un adjoint d'animation

En vue de l'augmentation du temps de travail d'un adjoint d'animation, **Monsieur le Maire** propose :

- D'approuver la suppression d'un poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet à 30h00 hebdomadaires.

Approuvé à l'unanimité

- D'approuver la création d'un poste d'adjoint territorial d'animation à temps complet à 35h00 hebdomadaires.

Approuvé à l'unanimité

19. Mise à disposition d'un agent de la CARF à la Commune

Monsieur le Maire explique qu'il convient de renouveler la convention de mise à disposition de personnel dans le cadre de la compétence « Promotion du tourisme » signée entre la commune de Breil-sur-Roya, la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française et Madame Marine RAMOIN. Cette convention est conclue à titre onéreux pour une durée de deux ans, soit du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre, entre la commune de Breil-sur-Roya et la CARF, pour la mise à disposition d'un agent de la CARF à la Commune, à hauteur de 20% de son temps de travail.

Approuvé à l'unanimité

20. Rémunération des agents recenseurs et du coordinateur communal

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Audrey ROSSI.

Madame Audrey ROSSI expose :

Le recensement de la population de la Commune s'est déroulé du 19 janvier au 18 février 2023. Il convient de déterminer ce jour la rémunération du coordonnateur communal ainsi que des 7 agents recenseurs recrutés pour réaliser les opérations de recensement. Il est proposé à l'assemblée de fixer la rémunération des agents recenseurs comme suit :

	Tarif 2023
Forfait formation	40,00 €
Feuille de logement	2,00 €
Bulletin individuel	2,50 €

Un forfait de déplacement est versé en fonction des secteurs attribués aux agents :

	Tarif 2023
Secteur Piène-Haute / Col de Brouis / la Maglia	150,00 €
Secteur Libre	150,00 €
Secteur Giandola / Oreneille	75,00 €
Secteur Burdanche / Madone du Mont	75,00 €
Secteur Veune / Saint Pierre	75,00 €

Monsieur FRANCIS FRECOURT s'interroge sur les résultats de ce recensement.

Madame Colette BENOUAHAB demande si les recensements par internet ont été nombreux.

Madame Audrey ROSSI répond que le recensement par internet concerne 40% de la population du village. Elle remercie tous les agents recenseurs pour leur sérieux et le professionnalisme.

Monsieur le Maire répond à **Monsieur Francis FRECOURT** en expliquant que les résultats du recensement par la Commune est très encourageant, hors chiffrage de l'INSEE. Les résultats définitifs seront communiqués prochainement. Il se joint à **Madame Audrey ROSSI** pour remercier les agents recenseurs du travail fourni durant cette période de recensement, et la remercie également pour son investissement sur ce dernier.

Approuvé à l'unanimité

21. Collaboration bénévole de citoyens à une mission de service public

Monsieur le Maire informe qu'au vue de la légalité, la commune doit délibérer sur le statut de la collaboration bénévole de citoyens à une mission de service public. Cette création de statut concerne principalement les membres de la Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC).

Monsieur le Maire, après avoir donné lecture des différents statuts, propose à l'assemblée de l'autoriser à signer, pour chaque collaborateur bénévole à une mission de service public, une lettre de mission spécifique contresignée par le collaborateur bénévole.

Approuvé à l'unanimité

22. Point ajouté à l'ordre du jour : Modification du plan de financement pour la 3^{ème} tranche des travaux de restauration de l'église Notre-Dame du Mont

Monsieur le Maire propose de modifier le plan de financement comme suit :

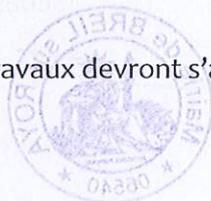
Le montant de l'opération est de 576 691,90 € HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) à hauteur de 25,50% du montant total HT, l'aide de la Région à hauteur de 25,50% du montant total HT, et l'aide du Département à hauteur de 49% du montant total HT, afin de financer cette opération.

Monsieur Michel BRAUN s'interroge sur les dates d'arrêt et de reprise du pour cause de présence de chauves-souris.

Monsieur le Maire explique que les travaux devront s'arrêter en avril et reprendront en automne.

Approuvé à l'unanimité



23. Informations diverses

Monsieur le Maire informe que la Commune est lauréate du concours « Les Étoiles de l'Europe en Région Sud » pour son projet « Préserver la bonne santé des forêts », menée sous la municipalité précédente, et recevra pour cela un trophée le 9 mai prochain.

Monsieur le Maire informe que la Commune dispose du projet définitif de l'architecte concernant la maison Guidi, avec la démolition partielle du bâtiment, la création de contreforts pour consolider les bâtiments se situant derrière la maison Guidi, la reconstitution de la façade et de la toiture, etc. Le coût estimatif de ce projet est de 2 440 546 € HT.

24. Questions diverses

Madame Danielle GASTALDI informe qu'il y a quatre lampadaires entre le cimetière de Libre et le Quartier Aube qui ne fonctionnent plus.

Madame Colette BENOUAHAB indique également que des lampadaires ne fonctionnent plus à la Giandola au niveau du parking.

Monsieur le Maire indique que le nécessaire va être fait.

Monsieur Michel BRAUN informe que les jeunes de la Faculté de la Sorbonne donneront une conférence le 17 mars prochain à 15h00 à l'A Ca d'Breï afin d'exposer leurs travaux sur l'après tempête « Alex » avec, entre autres, la présentation des travaux de sondages et de carottages dans la Méditerranée servant à estimer la temporalité de cet évènement climatique.

Madame Audrey ROSSI informe que Madame Laure NILLUS de la DRAC organise une restitution post atelier le 11 mars prochain à 14h30 à l'A Ca d'Breï.

Madame Marie-Lou ALLAVENA s'interroge sur les problèmes d'eau à venir dû à la sécheresse, et souhaite savoir si la Commune a des solutions pour cet été.

Monsieur le Maire est conscient de ces problèmes et explique qu'une réunion est prévue à la CARF demain pour trouver des ressources en eau sur la Commune.

Madame Marie-Lou ALLAVENA rappelle aux administrés de plus de 55 ans que le Département organise des manifestations (sorties, spectacles, ...). Les inscriptions se font auprès du CCAS de la Commune.

Monsieur le Maire remercie Madame CAPONI, gestionnaire du Collège l'Eau Vive de Breil-sur-Roya, pour sa présence au Conseil Municipal ce jour.

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur Sébastien OLHARAN** Maire, remercie l'assemblée et clôture la séance à 22h47.

Sébastien OLHARAN

Maire de Breil-sur-Roya

